A.J.MOUGNENGUE N °9019

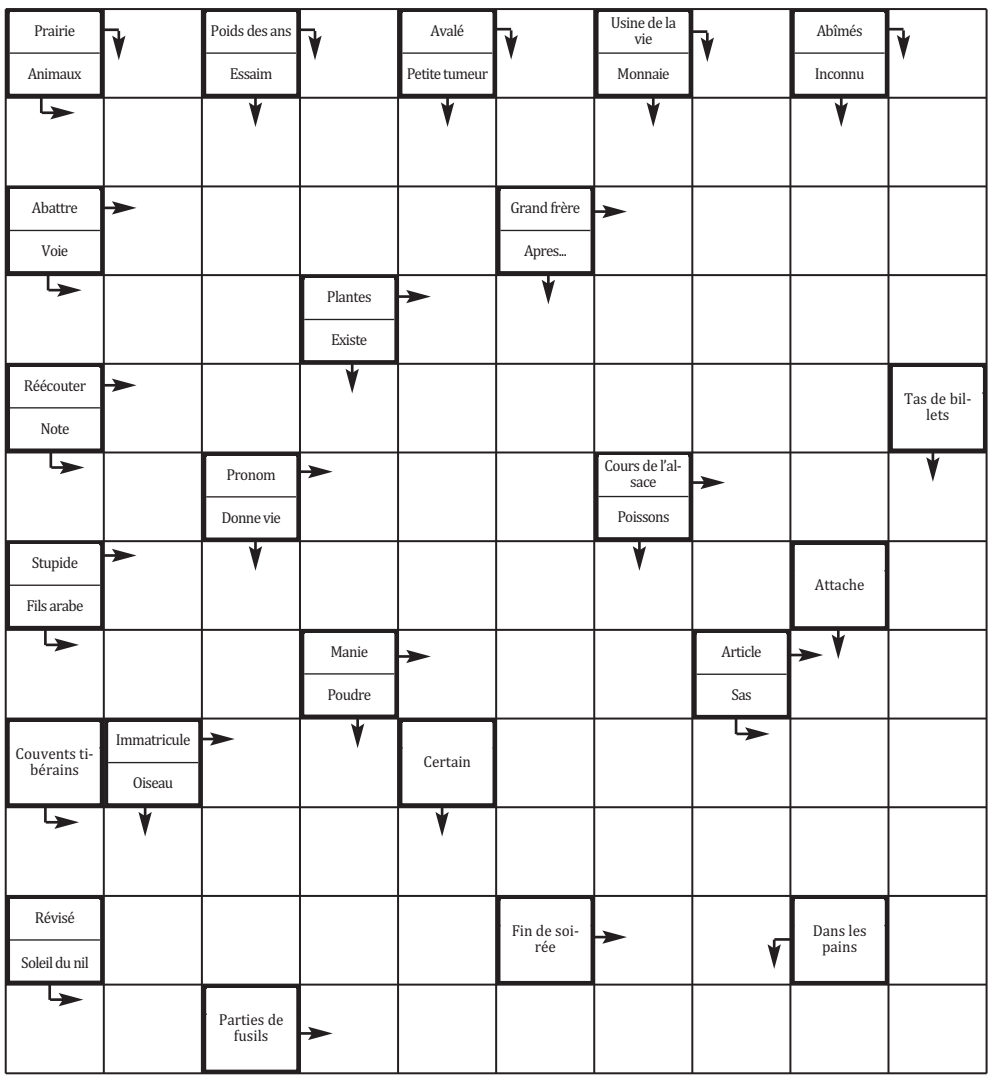

L'insolite du jour

Japon : forcé à la sobriété, un handicapé en fauteuil roulant porte plainte

UN quinquagénaire en fauteuil roulant, empêché de boire de l'alcool lors d'une dégustation de vin pour des raisons de "sécurité", a demandé réparation devant un tribunal de Tokyo, a rapporté jeudi dernier un média japonais.

L'homme réclame 1,7 million de yens (environ 8,9 millions de francs) de dommages et intérêts aux deux organisateurs et au magasin Seibu à Tokyo, où l'événement a eu lieu en août, relève le journal Mainichi Shimbun.

Lors de la première journée du procès mercredi, l'utilisateur du fauteuil roulant a raconté qu'il lui avait été demandé d'arrêter de boire après deux verres de vin, lors de la dégustation.

Avant de l'évincer de la salle, le personnel lui a montré des instructions indiquant : "S'il vous plaît, ne servez pas les clients en fauteuils roulants manuels ou électriques."

Le Japonais a alors porté plainte pour "discrimination injuste" à son encontre et pour violation de la loi nationale sur la discrimination des handicapés, explique le journal.

Solution de la grille N° 9018
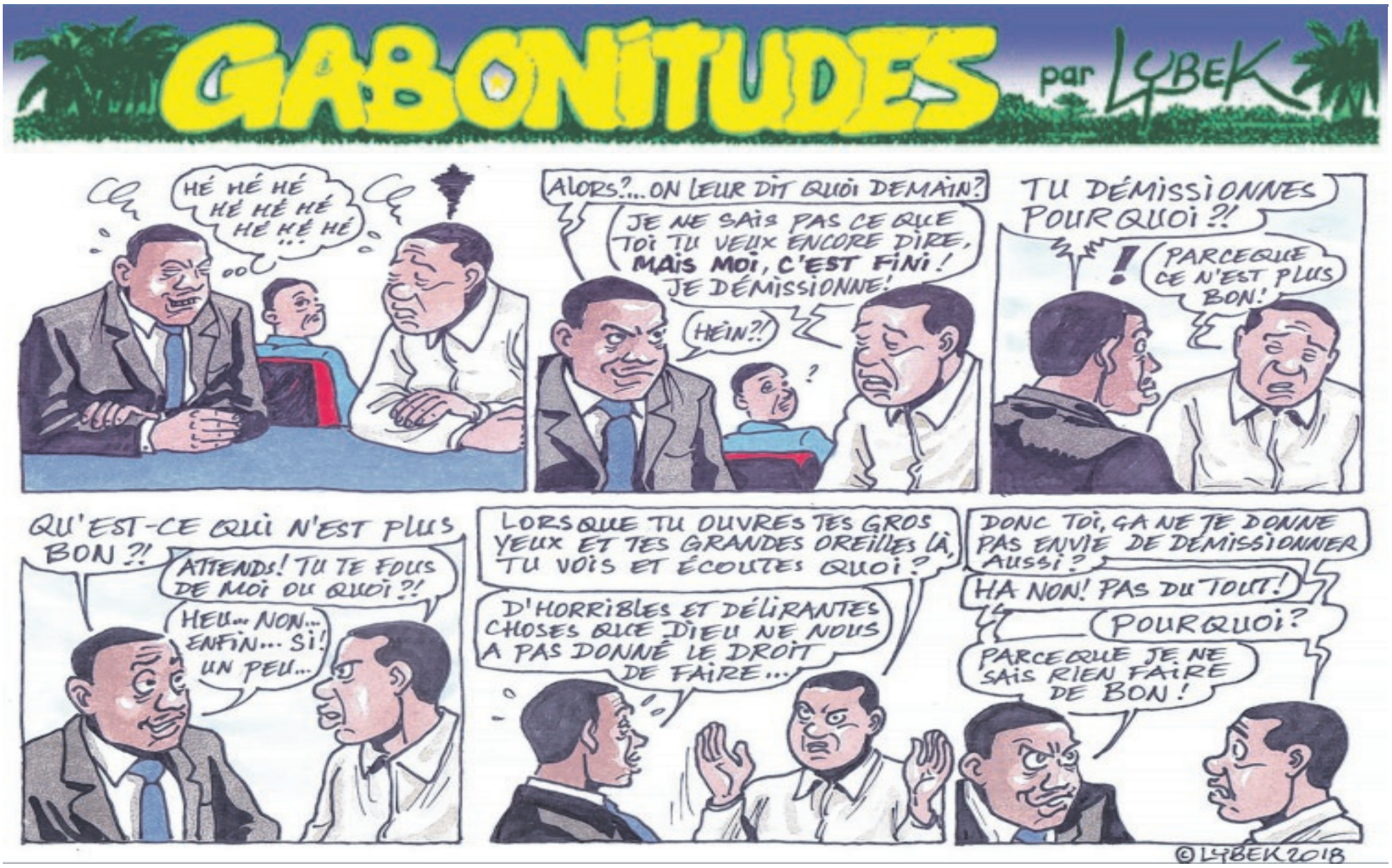
	C		A		E		C		O
P	A	T	R	I	C	U	L	E	S
	T	E	M	E	R	A	I	R	E
R	E	N	O		I	G	O	R	
	C	E	S	A	R			A	R
O	H		P	L	E	B	E		E
	I		H		N	U		C	P
A	S	P	E	C	T		R	E	R
	M	A	R	E		C	O	L	I
R	E	C	E	L	E	U	S	E	S
		T	S	A	R		I	R	E
D	U	E		I	S	A	T	I	S